

Appel à candidatures d'experts pour la constitution d'un groupe de travail (GT)

GT : « Analyse des impacts socio-économiques des évolutions de l'encadrement réglementaire de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques à base de cuivre en agriculture biologique et conventionnelle et identification des alternatives chimiques et non-chimiques »

Le présent appel s'adresse à tous les scientifiques intéressés par une participation aux travaux d'expertise de l'Anses.

Par cet appel, l'Anses souhaite constituer un collectif d'experts compétents et indépendants dont les caractéristiques sont détaillées ci-dessous.

L'Anses met en œuvre une expertise scientifique indépendante et pluraliste visant à fournir aux autorités compétentes toutes les informations nécessaires à la décision publique, tant au niveau national que communautaire

■ **Contexte de l'expertise :**

Le cuivre étant une substance active candidate à la substitution, les conditions de son utilisation pour les traitements phytosanitaires ont vocation à évoluer dans les prochaines années. En fonction de son ampleur, une telle évolution de la réglementation et, plus généralement, des conditions d'usage des produits cupriques aura un impact sur les filières agricoles utilisatrices de cette substance qu'il est utile d'apprécier. Les conséquences d'une limitation accrue ou d'une interdiction de ces produits dépendront, d'une part, du niveau d'utilisation de cette substance dans la filière concernée et, d'autre part, de la disponibilité et de la faisabilité de l'adoption d'alternatives en agriculture conventionnelle et biologique pour lutter contre les bioagresseurs contre lesquels le cuivre est utilisé.

La cartographie de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques contenant du cuivre en agriculture biologique et conventionnelle, réalisée en 2021 par l'Anses, a mis en évidence des disparités en termes de recours aux traitements par le cuivre entre les différentes filières concernées et entre les régions françaises. Le niveau de dépendance des filières agricoles au cuivre (tenant compte du niveau d'utilisation des produits cupriques et de la disponibilité d'alternatives) varie également selon le type d'agriculture et de la zone de production. Même si l'attention est généralement portée sur l'agriculture biologique pour laquelle il semble exister peu d'alternatives au cuivre à ce jour, une proportion significative de la quantité totale de cette substance active est utilisée en agriculture conventionnelle où le cuivre est parfois considéré lui-même comme une alternative à d'autres substances classées CMR. Les stratégies de réduction de l'utilisation du cuivre nécessitent donc une bonne connaissance de l'hétérogénéité de ses utilisations dans les différents types d'agriculture et cultures.

La cartographie des utilisations du cuivre en agriculture biologique et conventionnelle réalisée en 2021 a également permis de dresser un état des lieux de l'utilisation des alternatives chimiques et non chimiques au cuivre. Des principales conclusions, il en ressort que :

- l'obstacle principal à la réduction de l'utilisation du cuivre en agriculture apparaît comme étant la faible disponibilité actuelle d'alternatives au cuivre apportant un niveau de protection comparable, en dehors des produits de synthèse autorisés en agriculture conventionnelle ;
- l'utilisation de certaines alternatives au cuivre permettrait de diminuer les quantités de cuivre apportées pour les traitements phytosanitaires. Cependant, leur efficacité limitée diminue la portée d'une substitution complète du cuivre à l'heure actuelle ;
- l'adoption d'alternatives chimiques et/ou non chimiques repose sur la combinaison de différentes méthodes dans une logique de changements de pratiques agricoles, de modifications des itinéraires techniques et de reconception des systèmes de cultures. Ces changements et l'adoption de systèmes de cultures plus économes en intrants nécessitent un accompagnement des agriculteurs du point de vue technique, et plus généralement dans l'apprentissage vers la transition.

Selon les alternatives examinées, les spécificités, les contraintes et la temporalité propres à chacune diffèrent. De manière générale, la transition vers des modes de production agricole plus économes en intrants chimiques implique un certain nombre de changements de pratiques et d'adaptations qu'il convient d'analyser pour appréhender, d'une part, la nature et l'ampleur des conséquences de tels changements (leurs impacts) et, d'autre part, la capacité de résilience des acteurs et des filières. A ce titre, l'adoption d'alternatives au cuivre peut entraîner des contraintes liées aux coûts de mise en œuvre et aux demandes des acteurs des filières ou des consommateurs qui sont d'intérêt à documenter. Ces alternatives peuvent être, par exemple, plus coûteuses, plus contraignantes à utiliser ou nécessitent des investissements sur l'exploitation. Par conséquent, leur adoption par les agriculteurs dans le but de réduire l'utilisation des produits phytopharmaceutiques à base de cuivre ou même de les supprimer totalement, pourrait avoir des impacts socio-économiques de divers ordres sur les secteurs agricoles concernés que l'Anses se propose de documenter et d'évaluer, faisant suite au travail de cartographie réalisée en 2021. Ce travail prendra en compte l'évaluation comparative sur le cuivre réalisée par l'Anses.

Rôle et missions :

Le GT aura pour mission de réaliser une analyse des impacts socio-économiques des évolutions de l'encadrement réglementaire de l'utilisation du cuivre en agriculture biologique et conventionnelle.

Plus spécifiquement, la mission du GT consiste à :

- définir la méthode pour traiter les questions de l'auto-saisine ;
- identifier et sélectionner les alternatives chimiques et non chimiques (actuellement utilisées/disponibles ou en cours de recherche et développement), incluant ou non d'autres substances ou techniques (non chimiques) complémentaires (selon le cas), selon différents critères à définir ;
- tracer les scénarios d'étude de la limitation de l'utilisation du cuivre à construire en tenant compte des alternatives chimiques et non chimiques spécifiques à chaque filière telles que sélectionnées sur plusieurs horizons de temps, si possible dans une approche combinatoire et systémique ;
- documenter et évaluer les impacts socio-économiques sur les filières agricoles concernées (sur les agriculteurs et le cas échéant sur toute la filière) de ces différents scénarios (sur l'organisation de l'activité agricole, le revenu, l'emploi, etc.) ;
- documenter et analyser les freins et leviers de l'adoption des alternatives et changements de pratiques agricoles.

■ **Composition et fonctionnement :**

Le GT sera composé de 8 à 10 experts ayant des compétences en agronomie et agroéconomie et des compétences méthodologiques transversales (voir fiche « Compétences recherchées pour la constitution du GT »).

Les membres du GT sont nommés *intuitu personae* pour un mandat de 18 mois.

Le GT se réunira en séances plénières avec une fréquence moyenne d'une réunion par mois en présentiel (visio-conférence possible ponctuellement).

La participation aux réunions est obligatoire afin de suivre les travaux du GT.

Les experts seront amenés à relire et à valider les travaux du groupe et dans certains cas à les produire, en veillant à équilibrer la charge de travail entre les experts.